Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 26/03/2024 à 18h37 Réference de l'AR : 010-251002515-20240325-011D2024-DE Publié le 26/03/2024 ; Affiché le 26/03/2024 ; Rendu exécutoire le 26/03/2024

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## **DU COMITE SYNDICAL**

### **DU SIEDMTO**

#### Séance du 25 Mars 2024

Délibération n°011D2024

Objet : Finances - Budget principal - Affectation du résultat 2023

Secrétaire de séance : LEFEVRE Jean-Christophe

Nombre membres :			
En exercice : 115	Présents : 76	Votants : 83	Absents/Excusés : 39
Date convocation : 07/	03/2024	Date de l'affichage	: 07/03/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Mars, à 19 heures, le Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient s'est réuni à Vendeuvre-sur-Barse conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 sous la présidence de Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient.

## Etaient présents :

Mesdames BERTHELOT Delphine, BERTRAND Annick, CHEVALLIER Marielle, DA SILVA Carole, DAUNAY Maryse, DEFONTAINE Sophie, GAURIER Isabelle, GAVIER Laurence, GUBLIN Florence, GUY Sophie, LECARON-PATENOTRE Elisabeth, LECUREAUX Sylvie, LALLEMAND Sandrine, MENUEL Marie Françoise, NICOLODI Julia, OCKOCKI Sophie, PASCAUD Aurore, PRIEUR Françoise, TOPIN Claudette, VALEYRE Denise.

Messieurs AGRAPART Franck, BABY Gérard, BERTHELIN Frédéric, BERTIN Jean-François, BEZINS Jean-Pierre, BOURGOIN Michel, BOURIEZ Geoffrey, BURR Michel, CHAMBON Hervé, CHAUCHEFOIN Daniel, CORDIER Dany, COTIBY Philippe, DALLEMAGNE Philippe, DELAGOUTTE Jean-Pierre, DEMATONS Pascal, DESCHARMES Dominique, DETHON Nicolas, DOREZ Gérard, DUBUISSON Dany, DYON Patrick, DZIUBANOWSKI Alain, GENET Patrick, GOUVERNET Jean-Claude, GUERINOT Cyril, HAMPE Jean Claude, JACQUARD Gilles, JACQUINET Olivier, JEUNE Alain, JEUNESSE Pascal, JOANOT Pascal, JUFFIN Arnaud, KLEIN Patrick, LEFEVRE Jean-Christophe, LEHMANN Philippe, LIEVRE Philippe, LORPHELIN Claude, LOYER Gilles, MARTIN Vincent, MARTIN Barnabé, MASSON Jean-Pierre, MICHAUT David, MICHEL Alain, MINISINI William, OUDIN Cédric, PARTOUT Didier, PERRET Bruno, PINET Jean-Louis, PRAET Stéphane, RATINET Laurent, ROBERT Ghislain, ROBLET Bernard, ROGER Sylvain, ROUAIX Michel, ROUSSELOT Robert, TOURNEMEULLE Rémi, VAN DE WALLE Jean-Pierre.

#### Etaient excusés / Avaient donné pouvoir :

Mesdames HERBIN Bernadette (pouvoir à MICHEL Alain), KLEIN Sandrine, MEIRHAEGHE Sonia, PETIT Catherine (pouvoir à JACQUARD Gilles), SIMON Corinne (pouvoir à GOUVERNET Jean Claude), TRESSOU Marie-Hélène (pouvoir à ROBLET Bernard). Messieurs AUBRY Christophe (pouvoir à DYON Patrick), AUVY Thomas, LAURENT François (pouvoir à DOREZ Gérard), MARTY Rémy, PETIOT Alexandre, SCHMIDT Xavier (pouvoir à JACQUINET Olivier), THIERRY Clément.

formant la majorité des membres en exercice.

## SUITE DE LA DELIBERATION n°011D2024 (Page 2 sur 2)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs.

Vu la délibération du Comité syndical du 25 Mars 2024 relative au vote du compte administratif du budget principal 2023,

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Bureau en date du 6 Mars 2024,

Considérant qu'en comptabilité M57, le résultat de l'exercice N-1 doit faire l'objet d'une affectation,

Considérant le solde des restes à réaliser pour l'année 2023,

Le rapporteur entendu,

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

A l'unanimité.

**DECIDE** d'affecter les résultats de l'année 2023 conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

Reporter au compte 001 (RI) l'excédent d'investissement	828 282,51 €
Reporter au compte 002 (RF) l'excédent de fonctionnement	1 000 413,04 €

PRÉCISE que la présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- D'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif de Châlons en Champagne (25 rue du Lycée, 51 036 Châlons-en-Champagne Cedex; tél.: 03.26.66.86.87; fax: 03.26.21.01.87; courriel: <a href="mailto:greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr">greffe.tachalons-en-champagne@juradm.fr</a>; site internet <a href="http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr">http://chalons-en-champagne.tribunaladministratif.fr</a>) (R421-1 du code de justice administrative).
- Cette demande pourra être assortie le cas échéant d'un référé suspension (article L521-1 du code de justice administrative)
- Ou d'un recours gracieux et/ou d'une demande préalable auprès des services du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient. L'interlocuteur sera Monsieur Patrick DYON, Président du Syndicat intercommunal d'élimination des déchets ménagers du territoire d'Orient, 36 rue des Varennes, 10 140 Vendeuvre-sur-Barse.

Patrick DYON 2024.03.26 18:29:30 +0100 Ref:6224786-9309897-1-D Signature numérique le Président

Patrick DYON

Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 26/03/2024 à 18h37 Réference de l'AR : 010-251002515-20240325-011D2024-DE Publié le 26/03/2024 ; Affiché le 26/03/2024 ; Rendu exécutoire le 26/03/2024

Viviane KLEIN

SERVICE DE GESTION COMPTABI DE TROYES
(A3 Avenue Pierre Brossolette BP 70279 10006 TROYES CEDEX

Le Président,

Solde RAR - 776 168,56 €

D'ANCE

_	12 140,40 € 28 380,00 € 142 384,80 € 7 356,00 € 36 901,26 € TOTAL 1093 138,64 €		Déchèterie PINEY - LOT 6 - MAUCLAIRE Déchèterie PINEY - LOT 7 - SOTRAMO Déchèterie PINEY - LOT 8 - GILLARD Déchèterie PINEY - Accompagnement CPIE SULLOT - Bacs pucés	2138 Déchèterie PINEY - LO 2158 SULLOT - Bacs pucés
	28 380,00 €	Déchèterie PINEY - LOT 7 - SOTRAMO	2138	21
	12 140,40 €	Déchèterie PINEY - LOT 6 - MAUCLAIRE	2138	21.
	23 752,80 €	Déchèterie PINEY - LOT 6 - ADEMI	2138	21
	29 373,24 €	Déchèterie PINEY - LOT 5 - HARAND	2138	21
	114 000,000 €	Déchèterie PINEY - LOT 3 - EUROFENCE	2138	21
	62 952,00 €	Déchèterie PINEY - LOT 2 - AGEC	2138	21
	249 707,48 €	Déchèterie PINEY - LOT 1 - GOSSIAUX	2138	21
	367 602,06 €	Déchèterie PINEY - LOT 1 - COLAS POIRIER	2138	21
	7 022,22 €	Déchèterie PINEY - SDDEA	2138	21
	2 594,00 €	Déchèterie PINEY - SPS	2138	21
	3 578,22 €	Déchèterie PINEY - Contrôle technique	2138	21
1	5 394,16 €	Achat broyeurs	2158	21
	Montant	Libelle	Compte	Chapitre

Montant

DEPENSES

u	n	
u	Ш	į
H	100	
Н	-	
u	Щ	
S	J	J
ñ	Ц	

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
13	1323 CD	1323 CD10 - Tranche 1	≥00'000 05
13	1323 CD	1323 CD10 - Tranche 2	54 438,34 €
13	13461 DE	13461 DETR - Tranche 1	83 737,50 €
13	13461 DE	13461 DETR - Tranche 2	58 794,24 €
13	13462 DSIL	3)L	70 000,000 €
		)	TOTAL 316 970,08 €

